



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.22  
9 octobre 1986

FRANCAIS

---

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA VINGT-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 3 octobre 1986, à 10 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)  
Puis : M. HERRENBERG (Suriname)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Abdullah (Emirats arabes unis)  
M. Lekhanya (Lesotho)  
M. Tudor (Barbade)  
M. Traoré (Guinée)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. ABDULLAH (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de vous exprimer, au nom des Emirats arabes unis, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Cette élection traduit la confiance que la communauté internationale a placée en vous et en votre pays, le Bangladesh, avec lequel nous entretenons des relations d'amitié et de coopération. Nous sommes certains que vous dirigerez les travaux de cette session avec sagesse et compétence.

J'ai également le grand plaisir d'exprimer tous mes remerciements et toute ma gratitude à votre prédécesseur, S. Exc. l'ambassadeur Jaime de Piniés, pour la sagesse et la compétence avec lesquelles il a présidé la quarantième session. Au nom des Emirats arabes unis, je tiens à réaffirmer à cette occasion notre confiance au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables en vue de renforcer le rôle de l'Organisation et les initiatives qu'il a prises afin de régler les différends.

La commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies a montré l'intérêt que le monde porte au renforcement du rôle de l'Organisation, notamment de la structure des relations internationales, de façon à parvenir à la paix par le biais de négociations et au règlement pacifique des différends.

La proclamation faisant de l'année 1986 l'Année internationale de la paix a été source d'espoir pour beaucoup de peuples. Cependant, un examen objectif des événements de l'année ne conduit pas à être optimiste, car certaines parties ont essayé d'affaiblir les Nations Unies et de diminuer son rôle, ce qui constitue une menace à l'ordre international existant. Il ne fait aucun doute que la crise financière actuelle n'est qu'un aspect de la crise politique internationale. Même si nous croyons qu'il faut procéder aux réformes administratives et fiscales nécessaires, cela ne devrait pas servir de prétexte pour saper les Nations Unies.

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

D'autre part, cette année a été marquée par des tensions dans les relations entre les grandes puissances, l'escalade de la violence dans certaines parties du monde ainsi que la menace continuelle du recours à la force et le réeel recours à la force contre certains pays. En outre, cette année a vu les possibilités d'un règlement pacifique des problèmes en suspens dans le monde se restreindre.

Le principe qui sous-tend la politique étrangère de notre pays repose sur un ferme engagement à la Charte, sur la consolidation des organes des Nations Unies et sur l'appel aux méthodes pacifiques prévues par la Charte pour le règlement des différends entre Etats ainsi que sur le respect et la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies.

C'est pour cette raison que mon pays a toujours souligné que tous les Etats devraient respecter les objectifs de la Charte et s'inspirer de ses dispositions au lieu d'avoir recours à l'affrontement et à la violence pour satisfaire des intérêts momentanés. De ce point de vue, nous faisons nôtres les propositions de renforcement du système de sécurité collective, nous donnons également notre aval au raffermissement du rôle des Nations Unies, y compris la mise en oeuvre par le Conseil de sécurité de mesures de protection et le recours au Conseil de sécurité en tant que tribune de discussion des problèmes internationaux pressants en traitant des facteurs et des obstacles qui ont jusqu'à présent empêché l'Organisation d'accomplir son rôle et de répondre aux espoirs et aux attentes de la communauté internationale.

Nous soulignons que les Nations Unies devraient persévérer dans tous leurs efforts vitaux pour la diminution des tensions dans le monde et la dissipation des dangers que ces tensions recèlent. C'est un rôle clef pour arrêter la course aux armements et empêcher la prolifération des armes nucléaires. Ce serait également une façon d'aboutir au désarmement total et d'encourager le règlement pacifique des différends.

La persistance des tensions internationales et l'exacerbation des conflits entre Etats et des différends se manifestent dans la région du Golfe où la guerre fait toujours rage entre deux voisins musulmans, l'Iran et l'Iraq. Cette guerre, qui est maintenant dans sa septième année, s'est étendue et son impact a dépassé les deux parties en lutte. Une escalade continuelle serait désastreuse pour la paix et la sécurité dans la région et dans le reste du monde. Nous pensons que la

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

seule façon de mettre fin à cette guerre et à ses conséquences dévastatrices est d'avoir recours au dialogue pacifique afin de résoudre les problèmes en suspens entre les deux pays, de façon à préserver leurs droits nationaux conformément à la Charte et aux principes du droit international. Mon pays a fait de cette position une réalité par sa participation aux différents efforts entrepris pour mettre fin au conflit. Nous sommes toujours prêts à participer à tout effort supplémentaire qui viserait cet objectif.

Nous déplorons que l'on menace d'étendre la zone géographique de cette guerre. Nous soulignons donc, une fois encore, les graves dangers que produirait un tel événement. Nous réaffirmons notre opposition à l'occupation de toute portion des terres arabes. Nous prions donc instamment la communauté internationale d'intensifier ses efforts et d'adopter des mesures sérieuses et efficaces afin d'arrêter cette guerre dévastatrice.

Tout en comprenant l'attitude positive de l'Iraq frère vis-à-vis des initiatives et des efforts internationaux pour mettre fin à la guerre, y compris les propositions récentes de paix, nous lançons un appel à la République islamique d'Iran afin qu'elle suive la même politique pour arrêter la guerre, préserver la stabilité, la sécurité de la région, éviter le danger d'une intervention étrangère.

La situation au Moyen-Orient menace toujours gravement la paix internationale. Davantage d'échecs et de revers ont contrarié la recherche de la paix dans la région. Les événements qui ont eu lieu après la quarantième session de l'Assemblée générale mettent deux axiomes en évidence.

Tout d'abord qu'Israël a élevé des obstacles sur la voie de la paix par sa politique d'agression, son occupation des terres arabes, sa répression marquée contre les Palestiniens, ses programmes de colonisation, sa confiscation de terres arabes ainsi que son effort soutenu visant à déraciner la population palestinienne des autres terres arabes ainsi que les obstacles avancés contre toute tentative ou initiative visant à réaliser une paix juste et durable.

En second lieu, la question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient. Aucune initiative, aucun effort ne sera couronné de succès ou ne dépassera le domaine des affirmations théoriques sans trouver un règlement juste et global garantissant au peuple palestinien ses droits justes et inaliénables, y

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

compris son droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant.

Tout cela est confirmé par les événements passés et présents. Si Israël est vraiment sincère dans la recherche de la paix, il devrait déclarer qu'il est prêt à se retirer des terres occupées palestiniennes et des autres territoires arabes, y compris Jérusalem, et permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

Le seul mécanisme suscitant l'espoir d'une paix juste et durable est la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, sous les auspices des Nations Unies avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

La situation dans le pays frère du Liban nous préoccupe toujours. Le Liban a souffert d'insécurité et d'instabilité ces dernières années. L'intervention d'Israël dans les affaires intérieures du Liban, son occupation du territoire libanais en violation des résolutions du Conseil de sécurité et des principes régissant la conduite sur le plan international, assortis de ses menaces continuelles et de ses actes d'agression, constituent la raison principale de la poursuite du conflit libanais. Cette politique a eu des effets préjudiciables à la recherche de l'unité nationale du Liban.

Le retour à la stabilité au Liban est donc lié dans une grande mesure au retrait d'Israël du territoire du Liban qu'il occupe, à l'abandon de sa politique d'ingérence dans les affaires intérieures du Liban. Nous appelons les divers partis libanais à résoudre leurs différends par le biais du dialogue politique. C'est là le seul espoir de restaurer la stabilité au Liban.

La situation en Afrique du Sud nous concerne tous du fait que le régime raciste de Pretoria persiste dans sa politique d'apartheid. Il occupe toujours la Namibie, commet des actes d'agression contre les Etats de première ligne africains, violant leur indépendance et leur intégrité territoriale dans une tentative visant à les déstabiliser et à porter atteinte à leur sécurité.

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

Nous condamnons cette politique qui constitue un crime contre l'humanité et une insulte à la dignité de l'homme. Nous condamnons également les pratiques répressives et terroristes du régime de Pretoria contre les peuples africains et demandons l'application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre le régime du fait que la politique d'"engagement constructif" a malheureusement manqué son objectif et n'a su contraindre Pretoria à modifier sa politique.

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

Nous nous attendons à une mise en oeuvre rapide du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie tel qu'il est énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. De même, nous appuyons la lutte du peuple namibien sous la conduite de la SWAPO, et sommes solidaires avec les Etats de première ligne dans leur lutte contre l'agression du régime d'apartheid. Nous condamnons également fermement l'alliance entre les régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv et soulignons la similarité de leurs pratiques répressives et de leurs politiques racistes. Nous lançons par conséquent un appel à tous les Etats afin qu'ils s'abstiennent de coopérer avec eux en raison de la menace à la paix et la sécurité internationales que représente cette coopération.

Le danger d'une guerre nucléaire s'accroît quotidiennement. Ce danger menace non seulement la planète mais aussi l'espace extra-atmosphérique. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, objet de la création des Nations Unies, est de ce fait sapé. La prévention de la guerre doit être la préoccupation principale de tous les Etats, en particulier de ceux qui sont dotés d'armes nucléaires. Nous espérons que les négociations entre les deux superpuissances, notamment la deuxième réunion au sommet à venir entre les deux chefs d'Etat, jetteront des bases indispensables pour que cesse la course aux armements, pavant ainsi les chemins qui mènent au désarmement total et à la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient tous les Etats à cette fin.

Nous appuyons et respectons les propositions de création de zones dénucléarisées, notamment au Moyen-Orient ainsi que la résolution de l'Assemblée générale qui déclare l'océan Indien zone de paix. Nous espérons que les obstacles qui se dressent sur la voie de la convocation d'une conférence sur l'océan Indien seront levés et que tous les Etats concernés seront prêts à organiser la conférence à la nouvelle date qui a été fixée en 1988.

Comme nous appuyons les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, de non-utilisation de la force et de la menace de la force ainsi que le recours à des méthodes pacifiques de règlement des différends internationaux, nous soulignons la nécessité de trouver un règlement politique complet en Afghanistan qui mettra un terme à l'intervention étrangère et garantira le respect total de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et du statut de pays non aligné de l'Afghanistan.

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

Ceci vaut également pour le Kampuchea et tous les pays d'Amérique centrale. A cet égard, nous appuyons les principes énoncés par le Groupe de Contadora pour le règlement des problèmes et des conflits de la région.

Nous engageons la Corée du Nord et la Corée du Sud à régler leurs différends par un dialogue libre afin de réaliser le désir d'unité de leur peuple.

Nous sommes attristés par les obstacles qui ont entravé les efforts entrepris pour régler le problème de Chypre. Nous espérons que le Secrétaire général poursuivra ses efforts destinés à combler le fossé qui existe entre les communautés grecque et turque, à aboutir à un règlement juste, global et permanent dans le cadre duquel la sécurité et la coexistence des deux communautés, l'indépendance, la sécurité, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre seront assurés.

L'état de l'économie internationale n'est pas différent de celui de la politique internationale. L'aggravation des déséquilibres structurels de l'ordre économique mondial s'est traduite par des fluctuations importantes du prix des matières premières et des devises, des pratiques discriminatoires et protectionnistes à l'encontre des pays en développement exportateurs, une instabilité monétaire et fiscale, la détérioration du problème de la dette étrangère et des interruptions du processus de développement. Il est inutile de préciser que tout ceci a eu et aura encore des effets négatifs sur l'économie des pays en développement.

En plus de l'instabilité économique, nous sommes préoccupés par les tensions croissantes qui affligent les relations économiques internationales, par le manque d'efforts sérieux de coopération et par la diminution du rôle joué par les organisations internationales en matière de coopération collective. Une autre de nos préoccupations est l'insistance de certains pays industrialisés à suivre des politiques économiques qui ne sont pas conformes à l'objectif de développement économique international et qui n'aboutissent pas à une réforme de l'infrastructure des relations qui président à l'ordre économique international.

De ce fait, nous réaffirmons que l'ordre économique international existant ne conduit pas à un développement équitable et équilibré, pas plus qu'à l'instauration de relations égales et justes entre les différents Etats. Nous devons poursuivre les efforts visant à restructurer les relations économiques internationales de



M. Abdullah (Emirats arabes unis)

façon à instaurer un nouvel ordre économique international basé sur la justice, l'égalité et l'intérêt mutuel. A cette fin, les nations industrialisées doivent adopter une attitude positive et mener des négociations sérieuses avec les pays en développement afin de favoriser la compréhension internationale et, ainsi, servir la cause du développement.

Nous voudrions également souligner l'importance du renforcement du rôle des Nations Unies - et de ses institutions spécialisées - comme instance principale où se nouent le dialogue et les négociations des questions de coopération internationale et de développement. Nous voudrions également souligner la nécessité de respecter les principes du multilatéralisme; de suivre une méthode intégrée de traitement des questions monétaires, financières, commerciales de l'endettement et des ressources nécessaires au développement qui sont liées. Nous faisons appel à tous les Etats afin qu'ils honorent la Charte des droits économiques et des devoirs de l'Etat et qu'ils s'abstiennent d'imposer ou de menacer d'imposer des restrictions commerciales, des embargos et des sanctions comme instrument politique dans la conduite des relations économiques en violation de la Charte.

Nous espérons que cette session ainsi que la session à venir de la Conférence des Nations Unies sur le développement et le commerce, offrira aux nations industrialisées et en développement l'occasion de faire des progrès concrets en vue de définir une stratégie commune qui permette de résoudre les problèmes économiques existants et de conduire les relations économiques internationales de telle façon qu'elle protégera les intérêts communs de tous.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies repose sur l'engagement des Etats Membres de l'Organisation, incarnation de la volonté de la communauté internationale, dans le but de parvenir à la détente et à l'harmonie entre l'Est et l'Ouest et d'instaurer une coopération constructive entre le Nord et le Sud. La permanence de l'existence des Nations Unies est la condition sine qua non de notre existence et de nos relations dans ce monde troublé. Nous devons par conséquent apporter notre soutien à l'Organisation des Nations Unies et accroître son rôle afin d'atteindre le monde meilleur que nous cherchons tous, un monde de justice, de paix et de stabilité.

ALLOCUTION DE M. LEKHANYA, PRESIDENT DU CONSEIL MILITAIRE ET DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU ROYAUME DU LESOTHO

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant  
entendre une allocution du chef du Gouvernement du Royaume du Lesotho.

M. Lekhanya, chef du Gouvernement du Royaume du Lesotho, est escorté à la  
tribune.

M. LEKHANYA (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Royaume du Lesotho et en mon nom propre, je souhaite vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale.

L'an dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis dans cette salle pour commémorer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, pour faire le bilan des réalisations et des échecs du système des Nations Unies et, par-dessus tout, pour renouveler leur engagement envers les nobles buts et idéaux de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes heureux de constater que tous les dirigeants réunis ici pour la quarantième session partageaient l'opinion commune que les leçons de la deuxième guerre mondiale sont aujourd'hui aussi actuelles qu'il y a 40 ans. Après la guerre, le monde voyait naître avec espoir l'Organisation des Nations Unies et, avec elle, paraître l'aube du multilatéralisme. On espérait que toutes les nations accepteraient de soumettre leurs intérêts individuels et nationaux au consensus international prévu par la Charte des Nations Unies. Les peuples du monde souhaitaient ardemment que les Nations Unies, par leur Charte, éliminent à jamais la guerre de la surface de la planète.

Une évaluation sereine du rôle et des réalisations des Nations Unies dans les affaires internationales ces 40 dernières années montrera que, sur les questions de guerre et de paix, l'Organisation n'a pas très bien su s'acquitter de sa tâche. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, près de 150 guerres et conflits d'intensité et de durée variables ont eu lieu dans différentes parties du monde, provoquant des souffrances indicibles pour des millions de personnes.

Tous ces événements tragiques ont mis en cause l'efficacité du mécanisme global de solution des différends. Le Conseil de sécurité, organe suprême des Nations Unies responsable du maintien de la paix et de la sécurité, n'a pu mettre un frein à des situations conduisant à la guerre et est souvent resté impuissant face à l'agression caractérisée. A l'occasion, la volonté collective de la communauté internationale a été contrariée, soit par le manque de volonté politique de la part des Etats Membres, soit par le recours sans discernement au droit de veto.

La tendance apparente à s'éloigner du multilatéralisme et le recours à la diplomatie bilatérale qui s'est ensuivi ont affaibli le consensus international, avec ce résultat que de nombreux différends régionaux et mondiaux ne peuvent plus se prêter à des solutions équitables.

M. Lekhanya (Lesotho)

Les Nations Unies reflètent l'attitude des Etats Membres. Sans l'engagement politique des Membres de recourir aux mécanismes des Nations Unies pour régler les différends et sans la volonté politique de respecter strictement les résolutions de l'Organisation, les problèmes du Kampuchea, de l'Afghanistan, de l'Amérique centrale, du Moyen-Orient et de l'Afrique australe continueront de saper la paix et la sécurité internationales.

Les échecs de l'Organisation dans le règlement des différends régionaux par le biais d'un processus pacifique de négociation ne devraient pas la détourner de ses nobles réalisations en matière de décolonisation et de développement. Les Nations Unies non seulement ont conduit nombre de nos pays à l'indépendance et à la souveraineté, mais elles ont également contribué à éviter une troisième guerre mondiale. Jamais auparavant le monde n'avait connu 40 années continues de paix mondiale. Les Nations Unies sont donc devenues une instance unique en son genre, où les Etats se retrouvent et échangent leurs vues en toute égalité souveraine. Les pères fondateurs de l'Organisation ont eu la sagesse et la prévoyance de reconnaître qu'il serait difficile de parvenir à la paix mondiale sans l'élimination préalable de la faim, de l'ignorance et de la maladie. Ils ont donc mis en place le Conseil économique et social (ECOSOC), un organe principal, dont la tâche principale est de coordonner les activités de développement des Nations Unies. C'est dans ce domaine que les Nations Unies, par le biais de leurs institutions spécialisées, ont connu des réalisations notables dans la lutte contre la faim et la maladie, spécialement en Afrique. Des millions de réfugiés et apatrides du monde entier ont trouvé un foyer au sein du système des Nations Unies.

Nous avons constaté avec satisfaction l'esprit de coopération internationale qui a marqué les délibérations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la crise économique en Afrique. Des dirigeants africains non seulement ont reconnu la gravité de la crise économique sur le continent, mais ils se sont également engagés à entreprendre des réformes structurelles de leurs économies et à assumer la partie la plus importante des ressources financières nécessaires pour relancer le développement en Afrique. Nous saluons les Etats Membres des Nations Unies, notamment les pays donateurs et le Secrétaire général des Nations Unies, pour le souci qu'ils ont manifesté vis-à-vis de la crise en Afrique.

M. Lekhanya (Lesotho)

Le Lesotho, en sa qualité de membre de la communauté des nations, est préoccupé par les événements d'Afrique australe, notamment d'Afrique du Sud. Nous ne cherchons ni à nous ingérer dans les affaires intérieures de ce pays ni à participer à son conflit racial. Cependant, la situation en Afrique du Sud et la réaction de la communauté internationale - je songe aux sanctions économiques - préoccupent directement le Lesotho. L'Assemblée sait déjà que le Lesotho est complètement encerclé par la République d'Afrique du Sud et que, par conséquent, les événements qui ont lieu dans ce pays ont des répercussions immédiates et directes sur le Lesotho. Nous ne pouvons nous permettre le luxe d'ignorer la question des sanctions en disant que cela ne nous concerne pas puisqu'il n'y a pas d'apartheid au Lesotho. Nous savons que nous subissons les retombées des mesures économiques, quelles qu'elles soient, qui seront prises contre l'Afrique du Sud par la communauté internationale. C'est pour cette raison que je saisis cette occasion pour adresser par votre entremise, monsieur le Président, un appel urgent à la communauté internationale afin qu'elle mette en place un ensemble de mesures permettant de protéger le Lesotho contre les répercussions des sanctions.

Le Lesotho, pays épris de paix, préconise le dialogue pour résoudre les différends internationaux et locaux. C'est dans ce cadre que nous avons toujours appelé le peuple d'Afrique du Sud, Blancs et Noirs, à s'unir pour résoudre les problèmes raciaux du pays. Alors que la violence s'accroît en Afrique du Sud, nous offrons l'asile à un nombre croissant de réfugiés sud-africains. Nous continuerons de recevoir les victimes de l'apartheid, conformément à nos obligations au titre de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951.

Le Lesotho a cependant institué en 1983 une politique par laquelle les réfugiés dont la vie est menacée sont évacués vers d'autres pays plus éloignés. A cet égard, nous voulons exprimer nos remerciements au Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et aux Gouvernements de la Zambie, de la Tanzanie, du Kenya et du Zimbabwe pour leur assistance et leur coopération dans les efforts visant à assurer la sécurité des réfugiés sud-africains. Notre politique d'évacuation des réfugiés n'indique en aucun cas un affaiblissement de notre volonté de recevoir chez nous ceux qui fuient l'oppression et la persécution. C'est une politique fondée sur une appréciation réaliste de la vulnérabilité du Lesotho et son manque de moyens de défense. Depuis 1982, des citoyens du Lesotho ont été pris entre deux feux durant les attaques militaires sud-africaines contre des réfugiés dans notre pays.

M. Lekhanya (Lesotho)

Le peuple de Namibie aspire à la liberté et à l'indépendance dans son propre pays. Il a eu recours aux Nations Unies dans l'espoir fervent qu'il soit mis fin à l'occupation illégale de son pays. Il revient aux Nations Unies de réaliser l'indépendance de la Namibie sans conditions préalables ni couplage à des considérations étrangères et hors de propos.

Pour ce qui est des situations en Afghanistan et au Kampuchea, le Lesotho souhaite rappeler sa position bien connue de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Depuis nombre d'années, cette Organisation a adopté des résolutions exigeant le rétrait des troupes étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea et la cessation de toute ingérence extérieure dans les affaires de ces pays, afin que leurs populations puissent exercer leurs droits à la souveraineté et à l'indépendance sans craindre d'ingérence étrangère.

Le Moyen-Orient, autre foyer de tension, a figuré en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies pendant de nombreuses années. Nous reconnaissons que l'Etat d'Israël a le droit d'exister à l'intérieur des frontières sûres et reconnaissables d'avant 1967. De même, le peuple palestinien a le droit inaliénable à un Etat qui lui soit propre.

M. Lekhanya (Lesotho)

La signature de l'Accord de Camp David entre l'Égypte et Israël a été une tentative importante pour régler la question de la guerre et de la paix au Moyen-Orient. Le Lesotho continuera d'appuyer tous les efforts en vue d'un règlement pacifique du conflit.

L'examen attentif et scrupuleux des différends que connaît actuellement le monde, parallèlement à la course aux armements nucléaires entre les superpuissances, a montré combien précaire était la position d'une humanité au bord de l'abîme d'une destruction totale. Puisque l'on n'engagera jamais une guerre nucléaire - qui ne peut être gagnée par l'une ni l'autre partie - les armes nucléaires sont devenues inutiles. La paix du monde ne peut être maintenue en soumettant perpétuellement celui-ci à une menace d'holocauste nucléaire. La politique de dissuasion n'est pas davantage fondée que le concept même de guerre nucléaire. La vaste gamme d'armes nucléaires et les systèmes de lancement dont disposent maintenant les puissances nucléaires dépassent de loin les exigences de leur sécurité.

De toute façon, nous savons que chacune des superpuissances est capable de détruire plusieurs fois l'humanité; pourtant, il a toujours été jugé suffisant de ne détruire la vie qu'une seule fois. La question qui vient à l'esprit est donc de savoir pourquoi tant de ressources humaines, technologiques et financières sont consacrées en pure perte à une course aux armements qui ne rime à rien. Alors que la situation économique mondiale est loin d'être encourageante, marquée par une récession de plus en plus grande et un accroissement de l'endettement du monde en développement, des ressources considérables impérativement nécessaires au développement sont gaspillées dans la course aux armements.

Mon pays est favorable à un désarmement complet et vérifiable. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de réduire le niveau de tension et de méfiance qui a marqué les relations entre les superpuissances.

Nous espérons que le second sommet entre les dirigeants des États-Unis et de l'Union soviétique permettra de faire des progrès notables en matière de désarmement nucléaire et contribuera à la paix et la sécurité internationales.

Je ne saurais conclure sans dire quelques mots du processus de décolonisation et du rôle clef que joue à cet égard l'Organisation des Nations Unies. Voilà 25 ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui

M. Lekhanya (Lesotho)

fait l'objet de la résolution 1514 (XV) de 1960. Lorsque la Déclaration a été adoptée, la majorité des pays représentés ici ne s'étaient pas encore affranchis du joug colonial. Même si c'est avec satisfaction que nous constatons les progrès réalisés en matière de décolonisation sous les auspices de l'ONU, nous notons malheureusement qu'il y a encore des poches de domination coloniale en Afrique, dans le Pacifique sud et en d'autres régions du monde. Les peuples des colonies et des territoires encore dépendants méritent d'avoir leur place dans la communauté des nations souveraines.

J'ai fait précédemment allusion à la situation économique mondiale et j'ai l'intention de faire à cette occasion des remarques complémentaires sur le sujet.

Nous déplorons que le processus de négociation globale sur de nouvelles relations économiques entre les pays industrialisés et les pays du tiers monde aient été suspendues et que rien n'indique qu'elles reprendront bientôt. La marée montante du protectionnisme, le flux négatif de ressources entre le Nord et le Sud, les taux d'intérêt élevés et la dette de plus en plus grande des pays en développement sont les défis les plus importants d'aujourd'hui. La menace d'une guerre commerciale dans laquelle seraient engagés deux pays industrialisés, ou davantage, se profile à l'horizon, avec tout ce que cela aurait de conséquences catastrophiques pour le commerce international. L'une des tâches les plus pressantes de la décennie est de créer un régime international réglementant le commerce sur des bases équitables et d'instaurer un système financier efficace pour le commerce et le développement.

Le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde dépend pour une large part de l'élimination de la pauvreté et de la famine. Le fossé de plus en plus grand qui existe entre les riches et les pauvres doit être comblé. Les disparités économiques qui existent entre les pays développés et les pays en développement font de l'instauration d'un nouvel ordre économique international une nécessité impérieuse. Du point de vue de la solidarité internationale, rien ne saurait justifier que se perpétue l'ordre actuel, qui est caractérisé par l'injustice et des inégalités flagrantes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le chef du Gouvernement du Royaume du Lesotho pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Lekhanya, chef du Gouvernement du Royaume du Lesotho, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.



M. TUDOR (Barbade) (interprétation de l'anglais) : Mes premiers mots, monsieur le Président, seront pour vous dire combien je me réjouis de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais par conséquent, au nom du Gouvernement et du peuple de la Barbade, vous adresser nos vives félicitations à l'occasion de l'honneur juste qui vous est fait.

Nos pays, le Bangladesh et la Barbade, ont beaucoup de choses en commun : la fraternité à l'intérieur du Commonwealth et nos aspirations en tant que jeunes Etats en développement. La ferme détermination du Bangladesh face à de grandes incertitudes est la marque véritable de l'intégrité souveraine.

Je voudrais également vous dire combien je suis heureux de voir le Secrétaire général exercer à nouveau ses fonctions. Nous nous réjouissons qu'il ait retrouvé sa santé et sa vigueur coutumières.

Je dois également rendre hommage maintenant à votre prédécesseur, l'ambassadeur Don Jaime de Piniés, du Royaume d'Espagne, pour la grande compétence avec laquelle il a dirigé les délibérations de la quarantième session, session importante d'où sont sorties de nombreuses décisions notables.

La paix demeure la pierre angulaire de la politique étrangère de la Barbade : la paix dans les Caraïbes, la paix dans l'hémisphère, la paix dans le monde. Il y a 20 ans, le premier Premier ministre de l'Etat de la Barbade, lequel venait d'accéder à la souveraineté, le très honorable Errol Barrow, qui exerce à nouveau les fonctions de premier ministre, avait, debout à cette tribune, défini devant tous la politique étrangère de mon pays dans des mots que je me sens tenu de reprendre :

"Nous sommes les exécutants de la diplomatie de la paix et de la prospérité. Nous serons les amis de tous et le satellite de personne."

Le Gouvernement et le peuple de la Barbade restent imperméables aux attraites de l'hégémonie, insensibles aux partis-pris de l'idéologie et ne se laissent aucunement impressionner par la coercition, d'où qu'elle vienne.

M. Tudor (Barbade)

Les habitants de la Barbade, qui forment une communauté insulaire, ont appris, dans leur histoire, que la nature de ces petites îles est un défi particulier.

De notre avant-poste insulaire dans les eaux des Caraïbes, nous observons beaucoup d'éléments qui s'opposent à la paix, tels que la famine et la pauvreté, la maladie, l'injustice, l'oppression et la terreur. Ils sont défavorables à la paix parce qu'ils sont les ennemis de la croissance et du développement.

La menace la plus imminente à la paix, à notre époque, est l'arsenal de destruction déployé sur la planète. Nous demeurons consternés devant le rituel de la destruction que déroule devant nous une litanie d'acronymes aussi cruels qu'énigmatiques : SAM, MIRV, SDI et MAD, qui porte bien son nom.

De fait, nous observons l'évolution de ce qui est appelé avec tant de désinvolture une "course aux armements", qui détruit tout autour de nous les normes essentielles de la fraternité internationale. Nous observons le danger mortel et la peur qui planent sur ceux qui sont les moins puissants et les plus faibles. Et nous voyons l'atmosphère de la terre, mystérieuse et bonne, régulièrement et systématiquement pillée. Les signes qui nous entourent sont inquiétants.

Mais je ne crois pas que la catastrophe soit inévitable. Ce que je crois, c'est que la noble expérience que cette Organisation reflète n'a pas été tentée en vain. Les membres de l'Assemblée doivent s'imprégner sincèrement des idéaux de la Charte et faire le nécessaire pour libérer le monde de la menace qui se rapproche. C'est là la responsabilité qui devrait être assumée par les Etats qui se sont réunis à San Francisco et qui ont déclaré leur attachement à un nouvel ordre mondial.

Dans le domaine de la coopération régionale, les Etats d'Europe - continent qui a connu tant d'effusions de sang - ont été les premiers à prendre des initiatives dans ce sens. Le renforcement régulier du régionalisme européen permet au monde de se convaincre que l'hostilité n'est pas nécessairement la norme et que les épées peuvent être forgées en socs.

Nous saluons également les efforts, aussi pénibles soient-ils, que les Etats africains ont déployés pour l'unité de leur continent, et je suis persuadé que l'Organisation de l'unité africaine surmontera tous les obstacles pour faire entendre, le jour venu, la voix ferme de l'intégrité et de la fierté panafricaines.

Nous louons également les Etats de l'ANASE, dont les initiatives ont déjà permis d'atténuer les tensions dans une région d'où les conflits n'ont guère été absents.

M. Tudor (Barbade)

Nous nous félicitons aussi de la démarche opportune des Etats du Pacifique pour établir des liens plus fermes autour de leurs intérêts communs.

Dans cet hémisphère, la Barbade, grâce à son association avec l'Organisation des Etats américains, a élargi la perspective de son potentiel régional, et les voisins qu'on croyait éloignés sont devenus de fidèles alliés.

Ce qui est particulièrement important, toutefois, c'est l'intégration régionale réalisée par les Etats des Caraïbes au cours de la dernière décennie. La Communauté des Caraïbes, ou CARICOM, a son origine dans le Traité de Chaguaramas, qui a été signé en 1973. Elle comprend maintenant 13 Etats, des Bahamas au nord et du Belize au nord-ouest, au Guyana dans le sud. En une douzaine d'années de maturité, les peuples des Caraïbes sont devenus plus conscients du fait que leur développement ne viendra pas d'une exacerbation des nationalismes mais d'une recherche patiente et continue de la coopération entre les territoires.

J'ai parlé du régionalisme pour bien montrer que les problèmes modernes de l'humanité trouveront sans doute leur solution dans les mouvements régionaux. A notre avis, le régionalisme pourrait constituer un contrepoids à la politique de supériorité, suivant laquelle les Etats faibles doivent être silencieux et peuvent être manipulés à discrétion. Il peut engendrer une interdépendance nouvelle entre Etats et enrayer le recul du multilatéralisme, que nous connaissons aujourd'hui.

Le peuple de la Barbade examine la question des droits de l'homme de façon empirique et non théorique. Nous n'avons dans notre pays aucune autre autorité que l'autorité légalement constituée. Ceux qui administrent le système juridique ne sont pas ceux qui font les lois. Aucun citoyen ne saurait être puni ou privé de sa liberté, à moins qu'il n'ait violé une loi établie. Aussi n'y a-t-il dans notre pays ni prisonniers de conscience ni détention sans procès ni exemption à la primauté du droit.

Le pouvoir constitutionnel, dans notre pays, est exercé exclusivement par ceux auxquels il est légitimement conféré dans le cadre d'élections libres au cours desquelles les citoyens, individuellement ou par l'intermédiaire d'associations politiques, choisissent leur gouvernement. L'opposition gouvernementale non seulement est possible au sens ordinaire mais est consacrée dans la constitution, qui reconnaît le droit d'un citoyen de croire ce qu'il veut et de se réunir avec d'autres citoyens pour critiquer et contester le Gouvernement, dans le cadre de la loi et des normes du comportement.

M. Tudor (Barbade)

D'autres libertés sont institutionnalisées, telles que la liberté de garder, de posséder et de léguer des biens privés, la liberté de prier un dieu ou de n'en prier aucun, et la liberté d'organisation. Je ne peux pas dire que ce système soit supérieur à tous les autres; mais je dis simplement qu'il n'est inférieur à aucun.

Par conséquent, lorsque ma délégation s'adresse à cette Assemblée pour promouvoir et défendre les droits de l'homme, elle ne le fait pas dans le dessein de s'ingérer dans les affaires des autres peuples ou de leur dicter leur manière de vivre, mais parce qu'elle est convaincue qu'elle contribue à renforcer les fondements de la paix. Ma délégation, par conséquent, considère l'extension rapide des droits de l'homme à tous les peuples qui n'en bénéficient pas encore comme une action prioritaire pour le monde entier. Le régime de Pretoria, méprisant et arrogant, a systématiquement privé la majorité des Sud-Africains des moyens nécessaires à l'affirmation de la dignité humaine. L'indignation éprouvée par la Barbade devant cette situation s'est déjà manifestée dans les couloirs de l'Organisation.\*

---

\* M. Herrenberg (Suriname), vice-président, assume la présidence.

M. Tudor (Barbade)

Le véritable danger de cette situation, c'est que ces Etats qui tâtonnent et hésitent dans leurs politiques envers Pretoria ont peut-être été eux-mêmes frappés, inconsciemment sans doute, par une légère attaque de racisme. Je dis inconsciemment, parce que le désir de parvenir à un bon résultat est souvent mitigé de pharisaïsme. Ceux qui résistent à l'application de sanctions totales contre Pretoria expriment leur crainte que des bébés noirs mourront. Je ne ricane pas devant un tel sentiment, car ce qu'ils redoutent est tout à fait possible. Il est donc nécessaire de traiter cette question avec un certain sérieux.

En premier lieu, si la situation est telle que l'application de mesures sévères contre Pretoria fera du mal aux Noirs et non aux Blancs, et si c'est là la raison pour laquelle on hésite à appliquer des pressions, on considère alors que l'apartheid est un système indomptable, et le peu d'empressement manifesté pour en venir à bout est une nouvelle concession à la théorie et à la pratique de la suprématie blanche. La raison avancée est donc évidemment raciste.

En deuxième lieu, s'il est vrai qu'une attaque déterminée contre ce régime serait particulièrement préjudiciable aux intérêts des Noirs, la nature et la portée de cette attaque ne devraient-elles pas alors être prévues de telle sorte que le régime et ses partisans les plus proches partagent certains des périls que courent les Noirs?

Imaginons un scénario tout à fait différent. Renversons la situation et supposons que 4 millions de Noirs dirigent 24 millions de Blancs de la même manière que les Blancs dirigent aujourd'hui les Noirs. Nous dirait-on que les sanctions vont faire du mal aux bébés blancs? Y aurait-il une politique d'engagement constructif avec le régime minoritaire noir? Je me demande - j'ose à peine le suggérer, je me pose la question - si des pressions mondiales ne se seraient pas orchestrées pour détruire ce régime noir en portant des coups répétés à l'économie contrôlée par les Noirs, en imposant un embargo commercial, en organisant le sabotage et en harmonisant des opérations intensives de renseignement. En outre - et c'est là la pierre de touche - un tel régime serait-il autorisé à emprisonner le dirigeant nationaliste blanc pendant 25 ans parce qu'il a été accusé, sans preuve, d'être communiste?

Ce n'est pas tout : si le régime noir promettait de réformer l'apartheid et de partager le pouvoir avec les Blancs, certains Etats représentés dans cette Assemblée n'auraient-ils pas une réaction hautaine de mépris et de dégoût?

M. Tudor (Barbade)

Je n'ai pas à me justifier pour le sentiment de malaise que je pourrais avoir suscité, car dans le cas de figure que je viens de présenter, les Blancs à la place des Noirs et les Noirs à la place des Blancs, l'attitude de ma délégation serait la même : le racisme, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne, est odieux et détestable. Plus de 100 nouveaux Etats ont vu le jour depuis 1945. La quasi-totalité d'entre eux sont peuplés d'êtres humains à la peau foncée, simplement parce que les populations blanches du globe, pour des raisons historiques diverses, non seulement se sont organisées en Etats souverains au cours des siècles précédents mais, dans la plupart des cas, avaient inclus dans les confins de leurs Etats des territoires et des peuples d'autres continents. C'est ainsi que le XXe siècle a connu une forte montée des nationalismes, qui ont été canalisés par la création de nouveaux Etats à travers les continents.

Le régime d'Afrique du Sud, lui, ne fait pas partie de ce phénomène historique. Il en est plutôt une mutation, car il incarne l'effort d'une minorité blanche, dont le droit de vivre en Afrique du Sud ne saurait être mis en question, qui a réussi à échapper au colonialisme britannique tout en reprenant l'héritage. Ce régime est donc un proscrit international.

Un Sud-Africain noir ne peut pas voter. Il ne peut pas décider du lieu où il vivra. Il ne peut pas choisir le lieu où il travaillera. Il ne peut pas plonger dans une piscine sans regarder les écriteaux. Il n'exerce aucun choix dans l'éducation de ses enfants. Il ne peut pas se déplacer d'un endroit à l'autre sans laissez-passer. C'est ce système odieux que les Noirs ne peuvent plus supporter dans leur propre pays. Pour le détruire, ils sont prêts à donner leur vie, car la mort est leur seul passeport pour la liberté, et ils entendent être libres.

Ma délégation rend hommage au courage de ces Etats qui ont choisi de ne pas s'abriter derrière les souffrances de la majorité africaine. Elle rend hommage également à l'éminent Congrès des Etats-Unis qui, hier précisément, se souvenant de ses propres traditions révolutionnaires antérieures, a sauvé l'honneur du peuple américain de l'étreinte fétide du régime raciste. De même, ma délégation rend hommage à la fermeté des Etats de première ligne. Les Etats du Botswana, du Zimbabwe, du Swaziland, du Lesotho, de la Zambie, de la Tanzanie, de l'Angola et du Mozambique doivent être considérés comme des alliés fidèles dans cette lutte. Leurs efforts doivent être renforcés par l'octroi de marchés ouverts à leurs produits et par la création de mécanismes qui leur permettront de raffermir leurs intérêts économiques et stratégiques.

M. Tudor (Barbade)

Nulle part le dédain de l'Afrique du Sud n'est plus remarquable que dans la façon dont elle traite le peuple de la Namibie. Il y a maintenant près de 70 ans que la Société des Nations a confié à l'Union sud-africaine la responsabilité de préparer la Namibie à l'indépendance politique.

Cependant, non satisfaits d'avoir assujéti les Sud-Africains noirs, les architectes de l'apartheid se sont furtivement embarqués dans l'annexion de la Namibie. Trahissant de manière flagrante la confiance de la communauté internationale, ils ont ouvertement fait fi des efforts des Nations Unies pour sauver la Namibie et ont osé prétendre que la question de la Namibie était maintenant une question interne relevant du Gouvernement de l'Afrique du Sud.

Le Gouvernement de la Barbade a affirmé son appui aux efforts entrepris par la South West Africa People's Organization (SWAPO) et a demandé à la communauté internationale d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud pour mettre fin à cet acte honteux de piraterie commis contre le peuple namibien.

L'élément principal de la paix au Moyen-Orient, c'est le courage d'accepter deux réalités qu'une rhétorique litigieuse ne peut dissimuler. L'une de ces réalités est l'existence d'Israël. En tant que tel, il a le droit de vivre, et de vivre avec les autres, en paix et dans la sécurité parmi les peuples.

M. Tudor (Barbade)

Le peuple palestinien nous offre une deuxième réalité. Eux aussi existent et ils ont un droit indubitable à leur propre foyer et le droit d'exercer leurs droits légitimes dans leur territoire national.

Ma délégation estime qu'un climat de bonne volonté et de modération peut favoriser l'instauration de la paix au Moyen-Orient. On semble admettre que la destruction de l'une ou l'autre des parties ne constitue pas un préalable à la paix, et les signes qui apparaissent actuellement semblent indiquer de part et d'autre une volonté d'engager un dialogue pour voir si l'on peut parvenir à mettre au point une formule permettant de résoudre les problèmes de représentation. Il est temps de faire preuve de hardiesse, et toutes les délégations à la quarante et unième session de l'Assemblée générale devraient oeuvrer dans ce sens. Ma délégation s'engage à apporter son soutien à cette fin.

Ma délégation condamne la détérioration du comportement international et souhaite que le terrorisme cesse le plus rapidement possible. Aucun objectif politique ne mérite notre appui si leur réalisation exige que soient mises en péril des vies innocentes. De tels actes, qu'ils soient le fait d'Etats, d'organisations ou de personnes isolées, sont des crimes et sont punissables, en tant que tels, aux termes des lois de la plupart des pays.

En cette année de paix, il est opportun que la communauté internationale lance un appel à la modération et à la retenue dans tous les différends politiques afin que les divergences puissent, dans la mesure du possible, être réconciliées par des débats et des consensus plutôt que par le recours à la violence en tant que moyen de résoudre les différends politiques.

Ma délégation estime que les problèmes de l'économie mondiale ne peuvent être résolus de façon durable que grâce à une association entre les pays développés et les pays en développement. Si les pays en développement ne sont pas en mesure de vendre leurs produits à des prix rémunérateurs, ils auront de graves difficultés à payer leur dette internationale; et aucun rééchelonnement de la dette, aucun nouveau prêt destiné à consolider les dettes ou à réduire les taux d'intérêt ne s'attaquera aux causes fondamentales de la crise de la dette que ces pays connaissent actuellement. De telles mesures sont nécessaires, mais uniquement à court terme, pour alléger les pressions qui s'exercent sur les pays en développement.



M. Tudor (Barbade)

Mon gouvernement estime qu'une solution à long terme à la crise de la dette dépend de la relance d'un système commercial international vigoureux. A cet égard, nous sommes heureux de la décision adoptée récemment à Punta del Este prévoyant l'ouverture d'une nouvelle série de négociations commerciales au niveau mondial. Nous espérons que cette nouvelle série de négociations aboutira à un accord sur des mesures concrètes destinées à remédier à la stagnation et à abroger les mesures protectionnistes et traitera de tous les aspects du système commercial international resté en suspens.

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, qui a procédé à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies a suscité ces derniers temps une attention et une inquiétude sans précédent, pour la bonne raison que c'est l'existence même de l'Organisation et son fonctionnement qui sont en jeu. Parmi toutes les délibérations, les consultations et les négociations, deux choses semblent être acceptées par tous : premièrement, il est important pour nous de régler cette question rapidement et calmement; deuxièmement, quoi qu'il arrive, le système des Nations Unies ne sera jamais le même.

J'estime que le rapport représente une base excellente à la mise en place d'un train de réformes visant à ôter le superflu, à prévoir des mesures d'austérité, à affermir et à améliorer la santé de l'Organisation. Un train de réformes basé sur ces données pourrait même permettre une amélioration du processus de prise de décisions qui répondrait aux intérêts de tous les Etats Membres et serait conforme au concept d'universalité et défendrait en général les principes concacrés par la Charte.

Il va sans dire que toute tentative sérieuse destinée à améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas porter exclusivement sur le fonctionnement du Secrétariat. Les Etats Membres doivent être prêts à supporter une part de responsabilités - ou des louanges, selon le cas - dans la situation actuelle. On ne peut en aucun cas faire porter au Secrétariat la responsabilité des non-paiements, des paiements tardifs et des retenues. Les pressions politiques et autres qui influencent le choix du personnel ne peuvent guère être annulées par le Secrétaire général, qui est lui-même nommé par les Etats Membres. Sans l'accord des Etats Membres, qui sont largement représentés dans toutes les institutions spécialisées, le système ne souffrirait pas de son manque de coordination. Ne touchons pas à la paille avoir d'avoir ôté la poutre!

M. Tudor (Barbade)

La situation en Amérique centrale suscite l'inquiétude dans notre région. La Barbade tient une fois encore à apporter son soutien au processus de Contadora et aux travaux du Groupe d'appui de Lima. Nous demandons à toutes les parties d'aplanir tous les obstacles au règlement pacifique et négocié des différends en suspens.

Nous sommes heureux de constater l'élargissement du processus démocratique à la région et nous sommes convaincus que sa poursuite permettra de renforcer de véritables liens de bon voisinage et de fraternité dans l'hémisphère.

Nous manifestons également notre inquiétude face à la situation qui règne dans d'autres régions troublées de la planète : en Afghanistan dont l'ancienne civilisation a été soumise à la violence; au Kampuchea, où des civils innocents paient quotidiennement le prix d'un conflit idéologique; dans les deux Corée, où le désir manifesté de réconciliation et d'unité a été contrarié par l'établissement d'une frontière, dans la région du golfe Persique, où une guerre fratricide a prélevé un tribut qui défie tout calcul.

Nous pensons que la raison l'emportera dans les efforts actuellement en cours destinés à atténuer les tensions dans toutes ces régions. Nous demandons des négociations directes entre les parties intéressées, car nous sommes convaincus que ceux qui sont directement concernés sont les mieux placés pour trouver des solutions à leurs problèmes spécifiques.

La production et la consommation de drogues illicites ont maintenant la dimension d'une crise internationale. La vie de la jeunesse et l'ordre social est en danger de mort.

Aux Caraïbes, de petites sociétés insulaires, comme la nôtre, sont particulièrement vulnérables à cette menace qui se propage rapidement, puisque nous sommes tributaires d'une industrie touristique prospère et que nous ne sommes pas dotés des moyens suffisants pour lutter contre les méthodes sophistiquées utilisées par les trafiquants.

Le Gouvernement de la Barbade condamne vigoureusement cette entreprise funeste et renouvelle son plein appui à l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts visant à mettre un terme au trafic de drogues illicites. La Barbade est également disposée à coopérer avec tous les Etats dans l'échange d'informations et dans l'instauration de mesures visant à protéger nos sociétés respectives.

M. Tudor (Barbade)

Ce débat général annuel est à mon avis des plus importants. Il offre une possibilité remarquable à ceux qui le souhaitent, en tant que garants de la Charte des Nations Unies, de rendre compte de leur gestion et de devenir les artisans de la paix dans le monde.

J'ai fait part à l'Assemblée d'une partie des expériences de la Barbade dans sa manière de gouverner et de certaines de ses perspectives en ce qui concerne l'examen des problèmes mondiaux actuels.

Notre présence ici nous permet à tous d'accroître notre confiance dans la Charte de l'Organisation, de rencontrer nos collègues et de rechercher les voies d'une coopération productive entre nos différents pays.

En 1986, les habitants de la Barbade commémorent le vingtième anniversaire de leur indépendance politique. En 1987, nous commémorerons le cinquantième anniversaire de la révolution sociale qui a été le premier pas vers l'édification de notre nation. En 1988, nous commémorerons le cent cinquantième anniversaire de la fin de l'esclavage dans l'Empire britannique. En 1989, nous commémorerons le trois cent cinquantième anniversaire de la création de notre parlement, qui, sauf aux périodes d'élections, s'est toujours réuni depuis 1639.

Ces événements sont pour nous des étapes importantes sur la voie de notre développement national. Ma délégation prend devant cette Assemblée l'engagement solennel que notre pays continuera d'accueillir tous ceux pour qui l'amitié, la tranquillité et l'ordre constituent les caractéristiques remarquables de notre famille humaine.

M. TRAORE (Guinée) : Permettez-moi, à l'instar de ceux qui m'ont précédé, de vous adresser, monsieur le Président, au nom du peuple de Guinée, de S. Exc. le général Lansana Conte, président du Comité militaire de redressement national, président de la République, chef de l'Etat, nos très chaleureuses félicitations à la suite de votre élection à la présidence de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre maîtrise des questions internationales, votre sagesse et vos éminentes qualités personnelles, constituent un gage certain de succès pour nos délibérations.

Je voudrais aussi adresser mes vives félicitations et ma gratitude à votre prédécesseur, S. Exc. M. Jaime de Piniés, pour la compétence et la diligence avec lesquelles il a dirigé les travaux de la quarantième session.

M. Traoré (Guinée)

Ma délégation voudrait enfin rendre un hommage mérité à notre Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la persévérance et la clairvoyance dont il fait montre dans la défense des principes cardinaux de la Charte des Nations Unies afin de toujours conférer à l'Organisation un rayonnement à la dimension des nobles aspirations de la communauté internationale. Le rapport qu'il a présenté cette année expose avec objectivité la situation actuelle de notre Organisation.

L'évolution politique et économique du monde d'aujourd'hui n'incite point à l'optimisme. Bien au contraire, en dépit d'instruments juridiques élaborés par les Etats Membres pour assainir leurs rapports mutuels, dans un climat de concorde et de franche coopération, nous assistons à la multiplication des foyers de tension, à des actes d'agression, à la course effrénée aux armements et à la suspiscion dans les relations internationales. Sur le plan économique, la montée du protectionnisme, l'injustice dans les échanges commerciaux et l'alourdissement de la dette extérieure des pays en développement, remettent en cause la solidarité internationale et freinent le développement des pays du tiers monde.

Le système de sécurité collective mis en place par la Charte est constamment bloqué, puisque le fonctionnement normal du Conseil de sécurité, l'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, requiert comme préalable un minimum de confiance entre les grandes puissances.

Rares sont les questions sur lesquelles le Conseil arrive à prendre une décision et quand bien même il y arrive, il n'est pas en mesure de mettre en oeuvre ses propres décisions. C'est le cas tragique de la Namibie, mais aussi du Moyen-Orient.

En outre, alors qu'elles ont été créées pour prévenir les conflits et empêcher que les tensions ne s'attisent, les Nations Unies n'arrivent plus à pallier les conséquences de ces conflits, faute de pouvoir s'attaquer à leurs causes du fait de la paralysie du Conseil de sécurité. C'est ainsi que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine sont devenues de nos jours le théâtre douloureux des tensions et des rivalités du monde contemporain, entraînant de nombreux Etats à s'armer parfois même au-delà de leurs moyens, accentuant de ce fait l'insécurité générale.

M. Traoré (Guinée)

En fait, derrière la façade des rencontres internationales et d'une concertation qui n'a jamais, dans l'histoire, été aussi développée qu'aujourd'hui, la communauté que nous formons semble se replier progressivement sur chacune de ses entités nationales.

L'Organisation des Nations Unies se trouve confrontée à une crise politique et financière sans précédent qui rend plus difficile l'exécution correcte des tâches qui lui incombent, et amenuise ses champs d'action. Il est temps, là aussi, comme dans les autres secteurs, que la communauté internationale prenne ses responsabilités en vue du respect de la Charte.

Il faut dès lors une volonté politique réelle de la part de chacun et de tous pour opérer un changement positif pouvant inspirer plus de confiance dans les relations internationales.

Je voudrais maintenant tourner mon attention vers quelques problèmes particuliers auxquels mon pays, la République de Guinée, attache une grande importance.

En effet, la Guinée est convaincue que la politique de détente restera vide de signification réelle si elle demeure limitée dans son aire géographique et dans sa portée. Les rapports pacifiques entre l'Est et l'Ouest sont certes une condition nécessaire et essentielle de la paix et de la sécurité internationales; ils ne suffisent cependant pas comme garantie s'ils ne sont pas complétés par des rapports pacifiques dans le reste du monde.

C'est pourquoi, sur le continent africain, l'obstination du gouvernement de Pretoria dans sa politique de répression raciale constitue, en dépit des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, une insulte à notre organisation.

Avec l'Afrique du Sud, nous sommes en face du plus singulier des paradoxes : seul régime au monde actuellement d'inspiration fasciste, il bénéficie cependant presque inconditionnellement de l'appui de certains pays qui, dans le même temps, se proclament les garants infatigables du respect et de la promotion des droits de l'homme et des principes démocratiques.

En effet, c'est grâce aux firmes multinationales et au soutien de certains pays que les racistes de Pretoria ont pu perpétuer, depuis 1948, ce système anachronique qu'est l'apartheid.

M. Traoré (Guinée)

Nous sommes convaincus que la combinaison de pressions internes et externes, à travers l'imposition des sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, reste le seul moyen pouvant encore permettre la création pacifique d'une société démocratique et multiraciale en Afrique du Sud.

Pour sa part, la République de Guinée, tout en condamnant avec vigueur les agressions répétées du régime excécrable de Pretoria contre les Etats voisins et ceux de première ligne, exprime encore une fois son soutien inconditionnel et sa solidarité avec le combat que mène le peuple sud-africain sous la direction de ses différents mouvements de libération nationale. Elle demande la libération sans conditions de Nelson Mandela et de tous les autres détenus politiques.

Pour ce qui est de la Namibie, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité demeure le seul cadre de règlement de la question namibienne. Il revient aux Nations Unies d'en assurer l'application intégrale et sans conditions et de prémunir ainsi le processus de décolonisation du territoire des tentatives de dénaturation. A cet égard, il importe de rappeler que la Namibie n'est nullement une question de rapports Est-Ouest comme on tente de l'accréditer çà et là. Il s'agit d'une pure question de décolonisation, face à laquelle la communauté internationale endosse une lourde responsabilité.

C'est compte tenu de cette situation que la République de Guinée continuera d'apporter et de renforcer son appui à la SWAPO, unique et légitime représentant du peuple namibien, dans sa lutte de libération nationale. Par ailleurs, elle estime que cette indépendance ne doit en aucune manière être liée à un retrait préalable des troupes cubaines d'Angola, ce qui pour nous relève d'une question de souveraineté nationale.

Outre l'Afrique australe, bien d'autres foyers de tension persistent sur le continent africain.

Ainsi, concernant le Sahara occidental, seule l'organisation d'un référendum d'autodétermination des populations sahraouies, conformément à la résolution de la dix-huitième session de la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait permettre de trouver une solution définitive à la crise. Ma délégation apprécie à cet égard les efforts déployés par l'OUA et le Secrétariat général de notre Organisation pour sa médiation entre les différentes parties au conflit.

M. Traoré (Guinée)

A propos du Tchad, le Gouvernement de la République de Guinée estime que le retrait de toutes les troupes étrangères et la non-immixtion dans les affaires intérieures de ce pays constituent un préalable indispensable à l'instauration d'un climat de paix et de concorde et à la réconciliation entre les frères tchadiens. Il loue tous les efforts déployés par le Gouvernement tchadien dans cette voie noble de réconciliation sous les auspices de l'OUA.

Quant à la corne de l'Afrique, les pourparlers engagés entre la Somalie et l'Ethiopie augurent un certain optimisme dans l'instauration de la paix dans la sous-région. La Guinée, tout en encourageant de telles initiatives, estime néanmoins que cette paix ne sera durable que dans la mesure où les Etats de la sous-région surmontent leurs contradictions au service des intérêts supérieurs de leurs peuples respectifs.

Face aux injustices dont est victime le peuple palestinien, la République de Guinée réaffirme son ferme soutien à ce peuple martyr dans sa lutte pour la reconnaissance et l'exercice de ses droits à l'existence et à l'identité nationale, sous la direction de l'OLP, son unique et légitime représentant. Nous adhérons à l'appel lancé pour la convocation urgente d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation effective de toutes les parties intéressées et notamment celle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Le conflit entre l'Iran et l'Iraq continue de préoccuper la communauté internationale, singulièrement les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique. En sa qualité d'Etat membre de cette organisation et du Comité islamique de paix, la République de Guinée souhaite vivement que les parties au conflit fassent montre de bonne volonté, en vue de mettre fin à cette guerre fratricide.

En ce qui concerne la question chypriote, mon pays, tout en souhaitant la restauration d'un climat d'entente et de concorde à Chypre, continue d'apporter son appui total à l'action positive de notre organisation pour une solution juste et durable.

La situation qui prévaut en Afghanistan et au Kampuchea constitue un sujet de préoccupation pour la communauté internationale.

La République de Guinée, fidèle aux principes directeurs du non-alignement, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Charte des Nations Unies, se prononce

M. Traoré (Guinée)

contre toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de ces deux Etats qui devraient pouvoir déterminer, en toute liberté, le régime politique de leur choix. A ce sujet nous estimons que le document en huit points élaboré par le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique peut constituer à nos yeux la base de négociations pour un règlement pacifique, juste et durable du problème du Kampuchea.

Concernant la Corée, ma délégation souhaite qu'un climat de fraternité et d'entente soit instauré dans ce pays dont le peuple, longtemps demeuré dans la division et la méfiance, a accompli des progrès notables vers sa réunification. Le peuple de Guinée et son gouvernement saluent les nombreuses initiatives visant à assurer la réunification indépendante et pacifique de la Corée, ainsi que la transformation de la péninsule coréenne en une zone dénucléarisée et de paix.

De même, en Amérique centrale, le règlement politique des conflits devrait être jumelé avec des garanties régionales de sécurité dans le respect de la souveraineté des Etats. Que les groupes de Contadora et d'appui trouvent ici l'expression du soutien et de la sympathie du peuple de Guinée pour les efforts qu'ils déploient pour la restauration de la paix et la promotion socio-économique de la région.

Je voudrais maintenant aborder les questions économiques qui sont plus que jamais préoccupantes; là, il faut déplorer que les efforts de la communauté internationale, tendant à réorganiser dans le sens d'une plus grande équité les rapports entre pays développés et pays en développement, n'aient pas été couronnés de succès.

En effet, contraints de freiner leurs efforts de développement en raison des effets conjugués de l'effondrement des prix des produits de base exportés et de la montée du coût des produits industriels importés, la plupart des pays en développement ont enregistré une réduction sensible du revenu par habitant et certains d'entre eux sont au bord de la faillite économique avec des conséquences désastreuses sur le progrès économique et social des populations. Les facteurs qui ont alimenté et aggravé leur situation et entraîné la stagnation, voire même une diminution sensible de la production, sont maintenant bien connus. Il s'agit d'abord de la diminution en valeur réelle de l'aide publique au développement, de l'instabilité monétaire avec les fluctuations des taux de change et le niveau élevé



M. Traoré (Guinée)

des taux d'intérêt, de la détérioration implacable des termes de l'échange, de la quasi-désintégration du système commercial multilatéral et de la rigueur des politiques de prêts des institutions financières, du lourd fardeau de la dette et de ses services ainsi que du protectionnisme des pays développés.

Le dialogue Nord-Sud s'est enlisé dans une impasse totale et cela, au niveau de toutes les instances du système des Nations Unies. Certains pays se sont même évertués à dresser les organes du système les uns contre les autres, comme si les délibérations sur le commerce international, l'industrialisation, les finances, par exemple au niveau de la CNUCED ou de l'ONUDI, empiétaient sur le domaine de compétence du GATT ou du Fonds monétaire international, alors qu'en réalité les activités de tous les organismes sont complémentaires et étroitement liées. Une telle attitude traduit simplement la défiance de plus en plus affichée par ces pays à l'égard du multilatéralisme et l'incontestable rejet, au second rang de leurs préoccupations, des problèmes fondamentaux du sous-développement.

C'est face à cette situation douloureuse que traverse notre continent que s'est tenue en mai dernier la session spéciale en vue de l'examen de la situation économique critique de notre continent. Cette session avait suscité beaucoup d'espoirs pour nos peuples et nos gouvernements, car elle offrait un cadre approprié pour sensibiliser davantage l'opinion internationale, sur les problèmes auxquels l'Afrique est confrontée.

Nous lançons un appel pressant à toute la communauté internationale afin qu'elle apporte la contribution sollicitée et complémentaire à la mise en oeuvre effective du programme prioritaire de redressement économique (1986-1990) que les peuples et gouvernements africains se sont engagés à réaliser. Les impératifs du développement de nos différentes nations nous engagent aujourd'hui plus que jamais à la relance du dialogue Nord-Sud, aux négociations globales, et pour les pays en développement, à la promotion de la coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines de la science, de la technique et de la technologie, de manière à encourager le dialogue qui permet d'assurer à nos Etats leur autonomie collective et un développement harmonieux, équilibré et interdépendant.

M. Traoré (Guinée)

C'est le lieu d'exprimer toute l'appréciation de mon gouvernement à la communauté et aux institutions internationales auprès desquelles la République de Guinée a trouvé un soutien actif dans l'exécution du programme de restauration de son économie et de ses institutions.

Un autre sujet non moins préoccupant est celui du désarmement et de la sécurité internationale. Des sommes astronomiques, pouvant servir à des fins économiques, sont utilisées chaque année pour la fabrication de nouvelles armes plus perfectionnées et plus meurtrières au moment où des millions d'êtres humains meurent de faim, de maladie et de malnutrition à travers le monde.

Il est impérieux que les puissances nucléaires parviennent à des négociations véritables dans un climat de confiance total en vue d'un désarmement général et complet, et que l'espace extra-atmosphérique soit exploité à des fins pacifiques.

C'est compte tenu de cette position que mon pays encourage et souhaite la multiplication des contacts et négociations entre les puissances nucléaires, en vue de promouvoir la détente dans les relations internationales, singulièrement entre l'Est et l'Ouest.

En outre, conformément aux résolutions pertinentes de l'OUA et des Nations Unies, mon pays estime que l'Afrique doit rester en dehors de la course aux armements.

Assurer le destin des hommes, dans un environnement international plus serein, à l'abri de toute menace nucléaire, tel est le souhait ardent de la République de Guinée.

Au cours de ses 40 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a efficacement œuvré pour l'affermissement des buts et principes de la Charte. Le rôle et l'importance de cette institution ne sont plus à démontrer dans un environnement international conflictuel. C'est pour cette raison que nous estimons qu'il est plus que jamais nécessaire de renforcer le rôle de notre Organisation, pour lui permettre d'être à la fois plus efficace et opérationnelle.

L'ordre démocratique auquel nous ne saurions renoncer et qui est fondé sur l'égalité de tous les Etats souverains trouve son expression idéale dans le système multilatéral. C'est avec cette conviction que la Guinée réaffirme son appui à l'Organisation des Nations Unies en tant que moyen au service des intérêts supérieurs de l'humanité que représente un monde de paix et de progrès où l'homme s'épanouit dans la liberté et la justice.

La séance est levée à 11 h 55.